

**ENVIRONNEMENT.** UFC Que Choisir a analysé l'eau du robinet distribuée en Bourgogne.

# Une eau pas toujours claire

89 785 habitants de la région, dont une petite partie en Saône-et-Loire, paient pour une eau non conforme. L'UFC Que Choisir monte au créneau.

À l'approche de la journée mondiale de l'eau le 22 mars prochain, l'UFC-Que Choisir de Bourgogne a rendu public hier un relevé préoccupant sur la qualité de l'eau du robinet distribuée en Bourgogne. Selon l'association de consommateurs, qui a décortiqué les chiffres du site Internet du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé. « Ces résultats mettent en évidence les menaces que la pression agricole fait peser sur nos ressources en eau. »

Si 83,8 % des consommateurs de Bourgogne ont accès tout au long de l'année à une eau de bonne qualité, en revanche 89 785 habitants



Seules quelques communes de Saône-et-Loire délivraient une eau non-conforme. Photo Gilles Dufour

paient pour une eau non conforme ! « Nos relevés démontrent en effet que l'eau du robinet est polluée en pesticides dans 66 communes (10 en Saône-et-Loire) et en nitrates dans 47 communes. » Pour

l'UFC Que Choisir, « cette pollution est la cause directe des pratiques de l'agriculture intensive qui ont pour effet de contaminer l'eau distribuée dans les communes situées dans certaines zones rurales de la région. Par ailleurs, dans certaines communes, la vétus-

## LE CHIFFRE

**130** Le prix d'un litre d'eau du robinet est 130 fois moins cher qu'un litre en bouteille.

té des réseaux ou le manque de surveillance des traitements d'assainissement explique que l'eau distribuée soit parfois contaminée. Nos relevés démontrent ainsi que l'eau du robinet est contaminée en bactéries coliformes dans 52 communes et en aluminium dans 12 communes (2 en Saône-et-Loire). »

L'UFC-Que Choisir de Bourgogne est donc auprès des maires des communes concernées pour demander qu'une information soit diffusée aux administrés sur la conduite à tenir en fonction des niveaux de contamination (par ex. restrictions pour les femmes enceintes et les enfants), que des traitements efficaces de l'eau

soient immédiatement mis en place (dénitratation, dénitrification, filtrage par charbon actif ou sur membrane...) ou que les captages les plus pollués soient abandonnés.

Afin que les pollutions agricoles soient stoppées à la source, l'UFC-Que Choisir demande une protection efficace de tous les captages, une application du principe constitutionnel pollueur-payeur dans le domaine des pollutions agricoles et que les aides de la Politique Agricole Commune (PAC) soient réservées aux modes de production s'inspirant des principes des agricultures intégrées et biologiques.

## EN SAÔNE-ET-LOIRE

○ Pesticides : Étrigny, Gigny-sur-Saône, La Chapelle-de-Bragny, Laives, Lalheue, Ménetreuil, Messey-sur-Grosne, Montceaux-Ragny, Nanton, Saint-Cyr.  
○ Aluminium : La Chapelle-du-Mont-de-France, Saint-Genoux-le-National.